



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Filière nickel en Nouvelle-Calédonie et réindustrialisation des Hauts-de-France

Question écrite n° 13876

Texte de la question

M. Sébastien Chenu alerte M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur la situation de l'industrie du nickel en Nouvelle-Calédonie. À travers les référendums de 2018, 2020 et 2021, la population néo-calédonienne a exprimé à trois reprises son souhait de rester au sein de la République française. Cette position renouvelée représente une marque d'honneur et de confiance envers la République, laquelle se doit en retour de garantir une répartition équitable des richesses produites sur son territoire. Détenant un quart des réserves mondiales de nickel, la Nouvelle-Calédonie est un acteur stratégique dans la réindustrialisation de la France, positionnant cette dernière comme le troisième producteur mondial de nickel devant l'Australie, le Canada, la Chine, le Brésil et les États-Unis d'Amérique. Actuellement, la totalité des minerais extraits en Nouvelle-Calédonie est exportée vers la République populaire de Chine, la Corée du Sud et le Japon, alimentant la prospérité économique de ces pays *via* la plus-value apportée par la transformation de cette ressource extraite sur le territoire français. En parallèle, la région Hauts-de-France se prépare à devenir le premier centre de production de France de batteries électriques, composant indispensable pour assurer la transition écologique. Au cours de la prochaine décennie, le développement rapide du secteur des batteries électriques promet la création de 15 000 à 20 000 emplois dans cette région, qui souffre actuellement du plus haut taux de chômage en France. Cela représente une opportunité économique significative qui ne doit pas être manquée ! Par ailleurs, les différentes crises de ces dernières années ont prouvé la pertinence d'assurer une souveraineté industrielle et une part importante d'autonomie pour les ressources stratégiques. Ainsi, il est impératif de rediriger une partie substantielle de la production du nickel calédonien vers la France métropolitaine. Il souhaite donc connaître les actions qui vont être menées par le Gouvernement pour garantir la pérennité de l'industrie minière en Nouvelle-Calédonie et assurer à la région Hauts-de-France de bénéficier de cette ressource stratégique que représente le nickel calédonien.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Chenu](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13876

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 décembre 2023](#), page 11381

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)